

Les employés de Monoprix lancent une pétition contre la fermeture avant 21h

Les employés des enseignes Monoprix de la capitale ont lancé cette semaine une pétition en ligne pour dénoncer la décision de la cour d'appel de Paris, qui a ordonné le 7 septembre que l'ensemble des magasins Monoprix parisiens ferment leurs portes avant 21 heures à partir du 16 octobre. Une décision qui frappe au porte-monnaie de nombreux employés du groupe, et notamment les étudiants.

La justice a tranché : les magasins Monoprix de Paris doivent fermer leurs portes avant 21 heures

Selon la cour d'appel de Paris, saisie depuis 2016 par les syndicats du Clic Paris (CGT Commerce de Paris / SUD Commerce et Services / SECI Unsa / SCID), Monoprix ne respecte pas l'ensemble des conditions prévues pour bénéficier des dérogations au travail de nuit autorisées. Par conséquent, l'ensemble des Monoprix parisiens devront fermer leurs portes avant 21 heures.

Les employés du groupe estiment être lésés à plusieurs titres par cette décision de justice. D'abord parce que cela implique de fait une réduction des heures de travail, ce qui pénalise en premier lieu les étudiants ayant besoin de travailler en horaires décalées. Ensuite parce que les heures travaillées le soir sont majorées. Et enfin, parce que la clientèle parisienne est très demandeuse d'horaires nocturnes, et que les clients risquent de se réorienter vers d'autres magasins.

Dans leur pétition en ligne, les employés de Monoprix « réclament juste le droit de pouvoir travailler aux horaires qui (leur) correspondent le mieux », affirmant que pour « beaucoup d'étudiants, le travail après 21 heures représente la seule et unique source de revenus pour poursuivre leurs études ou tout simplement pour réussir à survivre et avoir un logement à Paris ou à proximité ».

Une pétition pour des employés qui se sentent lésés

La pétition, adressée à Anne Hidalgo, Emmanuel Macron, Bruno Lemaire, Muriel Pénicaud Edouard Philippe et Régis Schultz, et intitulée « Salariés et clients, mobilisons-nous pour l'ouverture des Monoprix jusqu'à 22 heures » insiste le document sur l'impact de la suppression des horaires nocturnes pour le pouvoir d'achat des salariés, et même pour la capacité à travailler de certains (notamment les étudiants).

« Plusieurs centaines de jeunes vont être directement mis en danger et en difficulté financière par cette décision. Les jobs étudiants sont très difficiles à trouver à Paris et, pour beaucoup, avec des horaires incompatibles avec la capacité à assister aux cours. Pour tous les autres collaborateurs, avoir un travail est une chance et nous souhaitons absolument la garder. Ces horaires sont précieux pour beaucoup d'entre nous et les heures majorées après 21 h sont aussi un avantage indéniable pour notre pouvoir d'achat », indique le texte de la pétition.

Tout espoir n'est toutefois pas perdu. Selon les informations de franceinfo, la direction de Monoprix serait en train de discuter avec les syndicats du groupe pour signer rapidement un nouvel accord applicable avant le 16 octobre dans le but d'éviter une fermeture anticipée des magasins qui n'arrangerait personne.